Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260121-06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 21 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un janvier, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	9

Date de la convocation : 15/01/2026
Date d'affichage : 15/01/2026

Étaient présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, LE MAOUT Christophe, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LE MADEC Stéphane, LOZAC'H Christophe (arrivée à 21h05), LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : PRIGENT Bastien, WRIGHT Élaine, NOHAÏC Thierry, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : /

Procuration : /

Madame Christelle JEGOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 05/2026 : Eau et assainissement : Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2024

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2024.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal doit prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **PRENDRE** acte du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Christelle JÉGOU